

Envoyé en préfecture le 05/10/2021 Reçu en préfecture le 05/10/2021

Affiché le 05/10/2021

ID: 022-200067981-20210921-DELBU202109_100-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU EXECUTIF SEANCE du mardi 21 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 21 septembre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CONNAN Josette; CLEC'H Vincent; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse **SCOLAN**

Absents excusés: COAIL Christian; ECHEVEST Yannick; GUILLOU Rémy; Jacky GOUAULT; GIUNTINI Jean-Pierre; JOBIC Cyril; LE GOFF Yannick



DELBI12021-09-100

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Départ d'un Chargé de communication/ouverture du poste sur d'autres grades en catégorie C et B

Une Chargée de communication titulaire du grade d'adjoint administratif a été intégrée dans la fonction publique d'Etat au 1er septembre 2021. Afin de la remplacer et pour tenir compte des compétences attendues (gestion de projets de communication, gestion des marchés publics...), il est suggéré d'ouvrir ce poste en catégorie B mais également sur les autres grades du cadre d'emplois en catégorie C (en plus du grade actuel).

Il est donc proposé à compter du 1er octobre 2021 :

* de créer un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 2è cl ou adjoint administratif principal 1è cl ou rédacteur ou rédacteur ou rédacteur principal 1è classe. Le tableau des effectifs joint au compte administratif précisera le grade de l'agent recruté.

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider la création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif principal 2è cl ou adjoint administratif principal 1è cl ou rédacteur ou rédacteur ou rédacteur principal 1e classe
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX